

vent de la chose. A Calgary, qui compte une population d'environ 80,000 âmes, on dépensera \$1,400,000, ce qui diffère énormément de la somme de \$200,000 qu'il s'agit d'attribuer à Edmonton, pourvu, comme je l'ai dit, que ce soit à titre de secours, et ce secours direct doit cesser. Cela ne veut dire qu'une chose, c'est-à-dire que le Gouvernement fait une distinction au détriment de la municipalité d'Edmonton et en faveur de Calgary. Si l'on continuait le secours direct, je ne dirais pas un mot, car alors il serait pourvu aux besoins d'Edmonton. Mais si le Gouvernement dit qu'il s'agit de secours,—et c'est ce qu'il a dit à plusieurs reprises,—il n'agit pas avec impartialité à l'endroit d'Edmonton.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai aussi reçu du maire d'Edmonton une lettre à laquelle j'ai répondu. Si cette ville ne se voit attribuer que \$200,000 c'est parce qu'il ne s'imposait pas à Edmonton d'ouvrage ou d'entreprise d'intérêt public autorisant le gouvernement fédéral à faire une dépense de fonds. Voilà ce qui en était. A la suite de la correspondance échangée et des négociations poursuivies avec les autorités provinciales, je crois que nous avons des plans en vue pour alléger le chômage dans le nord. Je conviens de tout ce que l'honorable député a dit et je ne suis pas sans savoir tout cela. J'ai écrit au maire, et je le dis maintenant à mon honorable ami, que si ces montants figurent dans l'annexe du bill, et non ailleurs, c'est pour une raison de nécessité publique. Etant donné le nombre d'édifices administratifs déjà construits, de même que les édifices universitaires que la ville possède déjà ainsi que d'autres, comme le bureau de poste, ceux qui ont fait les études préliminaires à ce sujet et nos propres inspecteurs ne purent guère conseiller d'ouvrage, sauf la construction des casernes pour la gendarmerie à cheval. Si nous avons inclus cet ouvrage c'est qu'il sera préférable à un édifice en location. Vu que, pour la construction de ces ouvrages, il n'est pas exigé d'intérêt sur l'ensemble des \$40,000,000 mis en disponibilité dans les circonstances que j'ai indiquées l'autre jour, et vu que nous déboursions en loyers une somme fort élevée, il en résultera une importante économie dont bénéficieront les contribuables du Canada.

L'hon. CH. STEWART (Edmonton): Je ferai observer au premier ministre que l'on doit dépenser une somme importante au parc national de Jasper,—je compte en parler lorsque nous y serons rendus,—et je prierai le Gouvernement de voir à ce que l'on recrute des gens d'Edmonton pour ces travaux.

[L'hon. Ch. Stewart (Edmonton).]

Le très hon. M. BENNETT: Convenu.

L'hon. M. ELLIOTT: Un mot au sujet de ce renvoi d'articles d'un endroit à un autre....

L'hon. H. A. STEWART: Il n'y a rien de tel.

Le très hon. M. BENNETT: Avant que l'honorable député parle de cela, je dirai que sa remarque ne peut être appliquée aux casernes parce que, si la troupe permanente doit demeurer dans l'Alberta, il faut qu'elle y soit logée quelque part dans cette province. C'est la raison de cet article.

L'hon. M. ELLIOTT: J'en conclus alors que le premier ministre a décidé de faire construire cet édifice, mais que l'emplacement n'est pas encore choisi.

Le très hon. M. BENNETT: C'est possible.

L'hon. M. ELLIOTT: Si cet emplacement n'a pas encore été choisi, laissez cette allocation de côté jusqu'à ce que quelque emplacement déterminé ait été soumis au comité. C'est la manière d'adopter les crédits des travaux publics. Il faut d'abord savoir où un édifice va être érigé avant que le montant qui le concerne soit inscrit dans le cahier des dépenses. Les membres de cette Chambre doivent se prononcer sur l'emplacement aussi bien que sur l'édifice et le montant.

J'ajouterai quelque chose au sujet des immeubles dans l'Ontario dans cette province, et ce n'est pas un compliment à faire à ce ministère. Des sommes considérables vont être dépensées dans les circonscriptions de certains membres du cabinet. Je parle particulièrement des subventions aux villes de Guelph, Fort-William et Kingston, que je crois élevées, étant donné qu'il n'y a aucune inscription dans ce bill pour d'autres endroits. J'ai été ministre des Travaux publics assez longtemps pour savoir que, si vous avez l'argent, vous pouvez le dépenser avantageusement dans une foule de localités, mais je ne crois pas que ce soit à l'éloge du Gouvernement d'affecter ces sommes considérables aux circonscriptions représentées par le premier ministre (M. Bennett), le ministre de la Justice (M. Guthrie) et le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion). Je suis bien aise de voir ici le ministre de la Justice. Je connais ses vues au sujet de ces édifices lorsque nous avons de l'argent pour les construire. Permettez-moi de citer un instant le hansard du 10 mars 1927, lorsque nous avons adopté des crédits, non pas au montant de quelques millions mais de quelques milliers